



Groupe FN RBM

SEANCE PLENIERE DU 24 JUIN 2016

Amendement déposé par le groupe FN / RBM

Rapport N°2016/AP-JUIN/03 - POLITIQUES CONTRACTUELLES NATIONALES - CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT EN LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES 2015-2020 - CONTRATS DE PLAN ETAT - REGION (CPER) - LANGUEDOC-ROUSSILLON ET MIDI-PYRENEES 2015/2020 - POINT D'AVANCEMENT DE LA PHASE DE REVISION DES DEUX CPER

AMENDEMENT

Il est ajouté à la présente délibération en fin des considérants :

« Considérant enfin que l'Etat s'est financièrement désengagé du CPER Languedoc-Roussillon en ne recherchant pas un accord de financement à parité (50-50) avec l'ancienne région Languedoc-Roussillon et par dérogation à la déclaration commune Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur le respect des contrats de plan Etat - Région (CPER) 2015/2020, du 22 juin 2015, il convient de renégocier avec l'Etat le contrat de plan Etat - Région (CPER) 2015/2020 du Languedoc-Roussillon pour ne pas léser les habitants de cette ancienne région et ne pas cautionner une nouvelle région à deux vitesses.

L'ARTICLE DEUX est ainsi modifié :

« En raison de l'asymétrie des participations financières de l'Etat au sein des deux CPER, mandat est donné à la présidente pour renégocier avec l'Etat celui de Languedoc-Roussillon en augmentant l'appui financier de l'Etat afin d'obtenir une participation à parité avec la Région et pour signer un protocole d'accord global, selon les orientations énoncées à titre de considérant, »

Exposé des motifs :

Les élus du Conseil régional de la nouvelle Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ne peuvent tolérer que les habitants des deux anciennes régions ne soient pas sur un pied d'égalité au regard des participations de l'Etat dans la nouvelle grande Région. En effet, dans le CPER 2015/2020 du Languedoc-Roussillon, il manque 287,44 M€ de financement de la part de l'Etat.